

# **MAIRIE DE FRESSINES**

## **PROCES VERBAL**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2011**

Le mercredi 14 septembre 2011 à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 9 septembre 2011.

Présents : Mmes BROCHARD, HERAULT, LEDOUX, LEGEREAU, MOREAU, PIOT MM.CHAIGNEAU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, JOLLY, NIVAU, ROUSSEAUX.

Excusé : M. DECOU

Absent :

Secrétaire : Mme BROCHARD Marie-Noëlle

Il n'y a aucune remarque sur le dernier compte rendu, M. le maire demande aux conseillers de signer le registre.

#### **1 – DONS**

Monsieur le maire fait part de deux dons qui ont été faits à la commune. L'un de la part du responsable d'un spectacle de marionnettes à qui on a fourni un peu de carburant, l'autre à une personne qui a légèrement endommagé une barrière. Le Conseil municipal décide que le premier don de 5 € sera versé au C.C.A.S. et le second, d'un montant de 80 €, sera versé sur le budget communal puisqu'il concerne plus particulièrement la voirie.

#### **2 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION**

Le Conseil municipal accepte de prendre en charge les frais de formation de Mme Décou Laurence qui partira trois jours à Royan pour une formation d'adaptation à son poste de travail « Entretien des locaux – les bases ».

M. le maire rappelle qu'un stage était la condition pour le renouvellement de son contrat du 30 juillet 2011 au 29 janvier 2012. S'agissant d'un contrat de droit privé, la formation CNFPT est payante.

L'estimation de la formation plus les frais d'hébergement en demi-pension et déplacements est de 343.40 €.

Les frais seront payés ou remboursés au vu des factures.

#### **3 – ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL**

Le maire rappelle à l'assemblée les dispositions de :

- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;
- le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Il précise que :

Vu l'opportunité pour la commune, de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires pour le personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et en application de la réglementation susvisée ;

Vu les garanties et les taux proposés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :**

- d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et jusqu'au 31 décembre 2015 et proposé par la CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier DEXIA SOFCAP pour les :
  - **Agents permanents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.**  
Liste des risques garantis : Décès, accident du travail, (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité (y compris paternité et adoption)  
Franchise : 10 jours par arrêt pour une maladie ordinaire (annulée si 60 jours consécutifs d'arrêt).  
Taux : 5,30 %  
+ Frais d'intervention du centre de gestion : 0,13 % de la masse salariale assurée.
  - **Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et agents non-titulaires de droit public**  
Liste des risques garantis : Accident du travail, (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité et adoption), maladie ordinaire.  
Franchise : 10 jours par arrêt pour une maladie ordinaire (annulée si 60 jours consécutifs d'arrêt)  
Taux : 1,20 %  
+ Frais d'intervention du centre de gestion : 0,13 % de la masse salariale assurée.
- Autorise le maire à signer les certificats d'adhésions au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

### **4 – PVR (participation pour voie et réseau) RUE DU CHENE**

Monsieur le maire fait savoir qu'une demande de certificat d'urbanisme a été déposée en mairie par M. Magnien Dominique, pour une division de sa propriété située à la Bastière, en prévision d'une vente pour construction.

Contacté pour le réseau électrique, le SIEDS a fait parvenir un devis de 2 242.14 € TTC pour l'amenée du réseau sur la future division, avec une participation financière de la commune de 562.41€.

Monsieur le maire, dans un premier temps envisageait de mettre en place une PVR. Or, les services du PTEA de Brioux, à qui la demande de CU a été transmise, a fait savoir que ce dossier serait instruit négativement du fait de la proximité d'une stabulation à moins de 50m (voire 100m sur le PLU).

Au regard de cette réponse, il ne sera pas possible de donner une suite favorable à ce Certificat d'Urbanisme et la PVR n'a plus lieu d'être. M. le maire propose de faire une réponse en ce sens au SIEDS.

Les conseillers municipaux émettent un avis favorable à cette proposition.

### **5 – LE POINT SUR LES TRAVAUX DE LA FUTURE MAIRIE**

Monsieur Chaigneau prend la parole au sujet des travaux :

- L'électricité est faite,
- La salle des archives est carrelée, les plinthes posées (carrelage découpé dans les carreaux restant plutôt que des plinthes bois),
- Les baies vitrées sont posées. A ce sujet, l'entreprise n'a pas attendu le feu vert de la commune pour poser ces baies entraînant de ce fait un problème pour la pose du carrelage de l'accueil et les finitions de toile de verre et peinture, sous les baies.
- Il reste à poser le carrelage de l'accueil et du couloir.

Monsieur le maire propose un devis de M. Suire Erick pour ponçage et vitrification des parquets des deux secrétariats d'un montant de 850.24 € TTC. Les conseillers émettent un avis favorable.

## **6 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### Voirie/bâtiments

- M.Fournier fait savoir que la réception des travaux de la rue du Pigeonnier a eu lieu le vendredi 9 septembre dernier. Quelques petites réserves ont été émises (fissures sur les bordures et granulats par endroits). Un état des dépenses est remis à chaque élu. A ce jour, les travaux s'élèvent à 86 333.08 € déduction faite des subventions.  
Les avis divergent sur la nécessité du « stop » rue de la Madeleine.  
Les riverains sont satisfaits des travaux entraînant une diminution de la vitesse de circulation.
- La peinture routière, effectuée par les agents communaux, est terminée,
- Le bus scolaire s'arrête enfin correctement devant l'abri bus, situé rue du château à Bougouin,
- Les travaux de réfection rue des Chaumettes sont terminés,
- M. Fournier a accompagné M. Giraud à une réunion d'information sur la sécurité routière dans les collectivités locales,
- Le coffret pour la protection du défibrillateur (par les Ets Schone) devrait être terminé cette semaine. La mise en place interviendra aussitôt.

### Information

- La convention d'utilisation du vidéoprojecteur entre l'école et la commune a été signée. Le matériel est mis à la disposition des enseignants,
- Réunion le 16 septembre prochain avec les associations. Il sera proposé une formation pour l'utilisation du défibrillateur,
- Réunion du 28 septembre avec les acteurs économiques de la commune: M. le Président de la Communauté de Communes ainsi que le secrétaire général y seront conviés puisqu'il sera question de la future zone économique de la Croix Ganne,

### Ecole

Mme Moreau donne les informations suivantes :

- La rentrée scolaire s'est bien déroulée,
- Au niveau de la cantine, le deuxième service est un peu plus compliqué étant donné le nombre important d'enfants. Mme Moreau demande s'il y a des volontaires pour la surveillance de la cour, de 11h30 à 13h, puisqu'il y a 15 journées de formation des agents jusqu'au 8 novembre 2011. Les propositions sont attendues au secrétariat.
- Lors du dernier Conseil d'école, une demande de subvention pour le transport lors des diverses sorties pédagogiques avait été formulée puisque la participation de l'A.P.E. diminue. La demande se monte à 1 500 €, soit 7.65 €/enfant, en sachant que les parents ont participé aux sorties l'an dernier, à hauteur de 17€/enfant.

Mme Ledoux souhaiterait plus de transparence sur les différentes participations demandées aux parents.

Mme Légereau s'étonne que les enseignants ne s'inquiètent pas de savoir pourquoi la participation de l'A.P.E. diminue.

Mme Moreau indique que les sorties sont plus nombreuses et les trajets plus longs.

Les élus sont d'accord pour le paiement des transports jusqu'à 1 500 € à condition que l'école présente au minimum deux devis par déplacement. La commune validera l'un des devis (par déplacement) et paiera les factures correspondantes jusqu'à concurrence de 1 500 €.

M.Rousseaux est d'accord pour cet effort de la part de la commune mais demande quels efforts compte faire l'école ?

Mme Légereau souhaiterait savoir ce que donne la coopérative scolaire pour ces déplacements. Elle fait savoir que les jeux de fin d'année étaient très bien mais il est vrai qu'ils ne rapportaient rien à la coopérative.

Une réunion de rentrée est prévue le vendredi 16 septembre à 18h. Mme Moreau et M. le maire ne pouvant y participer, Mme Ledoux représentera donc la commune. Au sujet de l'utilisation, par les enseignants, des locaux après les horaires scolaires, il est regrettable que l'information ne soit pas faite pour permettre la modification du planning des agents qui effectuent le ménage.

#### M. Chaigneau/ccas/élections

M.Chaigneau fait savoir que le pique-nique des quatre aînés (gagnants 2011) a été annulé du fait des conditions météorologiques. Pour les années à venir, il serait peut-être bon de trouver une autre formule ou une solution de rechange en cas de mauvais temps.

### **7 – QUESTIONS DIVERSES**

\* Mme Piot :

- L'éclairage rue des Rompis ne fonctionne pas (il appartient au lotisseur, donc pas d'intervention communale),
- Il faudrait remettre les chaises qui se trouvaient sous le préau du cimetière,
- Reconduction du créneau horaire pour les enfants de l'école à la bibliothèque communale.

\* M.Dupeu :

- La buvette du football est restée dans un état pitoyable après la dernière utilisation. M.Fouché souhaiterait être informé aussitôt de ce genre de désagrément pour intervenir très rapidement auprès des associations utilisatrices des locaux.

\* Mme Hérault :

- L'arrêt « minute » rue de la Fontaine, pour l'accès des plus grands à l'école, est très pratique.

\* Mme Moreau :

- Au sujet du transport scolaire, un peu plus d'inscriptions cette année.

### **8 – DECISION MODIFICATIVE/VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

A la demande de Mme Dupérat, trésorière municipale, une décision modificative est nécessaire pour intégrer correctement les frais d'étude de la rue du Pigeonnier sur l'état de l'actif (dépense de 2009) :

Article 2031 Frais d'études + 5 328.18 €

Article 2315 Installation - 5 328.18 €

Les membres du Conseil émettent un avis favorable à ces écritures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.